

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Mélanie Dinel, Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Kime Jeanty, technicienne juridique
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 02 ET SE TERMINE À 19 H 21.

CA19 16 0292

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019, tel que proposé

Ajout du point suivant sous « Affaires nouvelles » par le conseiller Jean-Marc Corbeil :

« 70.01 MOTION VISANT À CE QUE LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT RECOMMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF DE CONFIER LA CONSULTATION PUBLIQUE À L'OCPM OU À UN ORGANISME INDÉPENDANT DE L'ARRONDISSEMENT ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 23 ET SE TERMINE À 20 H 24.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
CYNTHIA KELLY	PLAN DE STATIONNEMENT
MARGUERITE KEPHART	PLAN DE STATIONNEMENT
JEAN-YVES DUMAINE	PLAN DE STATIONNEMENT
MICHEL MAROIS	INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAJOIE
RIVKA BAUM	INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAJOIE
CAROLINE BRAUN	PARC CANIN
YACOV ORLANDER	INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAJOIE
ANDRÉANNE HARBEC (EM REMPLACEMENT DE DANY BEAUDOIN)	PARC CANIN

CA19 16 0293

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 54.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
YVON DUFOUR	PARC CANIN
ISABELLE DUBÉ	CHANTIER DU 1420, AVENUE MONT-ROYAL
DMITRI MATENINE	BESOINS PARTICULIERS DE LA CATHÉDRALE
PIERRE JONCAS	BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA

LE CONSEILLER JEAN-MARC CORBEIL QUITTE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 20 H 47 À 20 H 52.

CA19 16 0294

SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de vingt (20) minutes supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

LA SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 54 ET SE TERMINE À 21 H 26.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
SOPHIE GAUDREAU	POINT 40.08 AVIS DE MOTION
MARC POULIN	FINANCES PUBLIQUES
RENÉE BEAUDRY	SENS UNIQUE SUR DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE
PIERRE LACERTE	LA SALUBRITÉ DES RUELLES
FRANCE POULIN	ORDURES
CÉLIA GRIMARD	CHANTIER DU REM
SIMON LUSSIER	1420, MONT-ROYAL (AVAIT DÉJÀ QUITTÉ LA SALLE LORS DE L'APPEL)
SARAH POLWIN	INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAJOIE (AVAIT DÉJÀ QUITTÉ LA SALLE LORS DE L'APPEL)
BREINDY MOSKIVITS	INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAJOIE (AVAIT DÉJÀ QUITTÉ LA SALLE LORS DE L'APPEL)
MYRON FRANKMAN	PLAN DE STATIONNEMENT (AVAIT DÉJÀ QUITTÉ LA SALLE LORS DE L'APPEL)

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 26 À 21 H 28.

LORS DE LA REPRISE, LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST ABSENTE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL.

10.05 - PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 261, AVENUE QUERBES (POINT 47.01) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN 2ÈME ÉTAGE EN DÉROGATION À LA MARGE MINIMALE DE 1.98 M PRÉVUE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RB-3

Aucune intervention.

CA19 16 0295

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 JUILLET 2019

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST ABSENTE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL LORS DE L'ÉTUDE ET DU VOTE DE CE POINT.

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0296

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2019, 14 H 15

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST ABSENTE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL LORS DE L'ÉTUDE ET DU VOTE DE CE POINT.

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 4 juillet 2019, 14 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI REVIENT DANS L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL À 21H30.

CA19 16 0297

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUILLET 2019, 12 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 juillet 2019, 12 h (ajournée au 22 juillet 2019, 9 h).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA19 16 0298

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 AOÛT 2019, 13 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 15 août 2019, 13 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA19 16 0299

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 3 587 000,00\$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR CONSTRUCTION BAU-VAL INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, DES TROTTOIRS, IMPLANTATION DE MESURES D'APAISEMENT À LA CIRCULATION ET REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICES EN PLOMB SUR LES AVENUES GLENDALE, DU MANOIR, LAJOIE ET DUVERGER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR-3 2019 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP03/03-19 (4 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 4 003 187,49 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 3 587 000,00\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP03/03-19;

D'AUTORISER une dépense de 3 587 000,00\$ (taxes incluses), pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 358 700,00\$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une enveloppe incidente de 57 487,50\$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 4 003 187,50 \$ (taxes incluses) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196965007

CA19 16 0300

OCTROYER À LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) (SPCA), ORGANISME À BUT NON LUCRATIF, UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS, DU 1ER AOÛT 2019 AU 31 JUILLET 2021 - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE MAXIMALE DE 115 160 \$ AUX FINS DE CE CONTRAT - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION RELATIF À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER CETTE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA) un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 24 mois, soit du 1er août 2019 au 31 juillet 2021;

D'AUTORISER une dépense de 71 160 \$ pour les services de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 44 000 \$ aux fins du programme Capture Stérilisation - Retour Maintien (CSMR) et autre frais à la pièce prévus expressément au contrat;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 115 160 \$ aux fins du contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

D'APPROUVER le projet de convention à être signé entre la SPCA et l'arrondissement;

D'AUTORISER la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1196695023

CA19 16 0301

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME MAESTROVISION INC. POUR LA CAPTATION, LA RÉALISATION ET LA DIFFUSION EN DIRECTE ET EN DIFFÉRÉ DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 4 SEPTEMBRE 2019 AU 3 SEPTEMBRE 2020, POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 20 695,51 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER à la firme Maestrovision inc. un contrat pour la captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement pour une durée d'un an, soit du 4 septembre 2019 au 3 septembre 2020;

D'AUTORISER une dépense de 20 695,51 \$ (incluant les taxes) pour ce contrat de captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1196695024

CA19 16 0302

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES À L'ENTREPRENEUR SIGNAL SERVICES INC. POUR UN MONTANT DE 100 589,59 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 19-17785 POUR DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA REFONTE DE STATIONNEMENTS À L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU PTI 2019-2021 - FONDS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER à l'entrepreneur «Signal Services inc.», plus bas soumissionnaire conforme, un contrat visant l'installation de signalisation relative au stationnement dans l'ensemble des rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant maximal de 100 589,59 \$ (incluant les taxes), pour une période débutant dans la semaine du 7 octobre 2019 et se terminant le 13 décembre 2019, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public no 19-17785;

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 589,59 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat visant l'installation de la signalisation dans l'ensemble des rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.04 1195069022

CA19 16 0303

OCTROYER UN CONTRAT AU FOURNISSEUR ACIER LACHINE INC. POUR LA FOURNITURE D'EXTENSIONS DE POTEAUX ET LA QUINCAILLERIE S'Y RELIANT PEINTS EN VERT, LE TOUT NÉCESSAIRE À LA MODIFICATION DE LA SIGNALISATION PRESCRITE PAR LA REFONTE GLOBALE DES RÈGLES DE STATIONNEMENT, POUR UN MONTANT DE 25 021,18 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DE PTI 2019-2021 - FONDS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER au fournisseur Acier Lachine inc. un contrat pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert, le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement;

D'AUTORISER une dépense de 25 021,18 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.05 1195069028

CA19 16 0304

OCTROYER UN CONTRAT AU FOURNISSEUR SIGNAL SERVICES INC. POUR LA FOURNITURE DE L'ENSEMBLE DE LA SIGNALISATION PRESCRITE PAR LA REFONTE GLOBALE DES RÈGLES DE STATIONNEMENT, DE LA QUINCAILLERIE S'Y RELIANT ET DES SUPPORTS POUR ENSEIGNES DE TYPE LEXAN UTILISÉES LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR UN MONTANT DE 80 499,74 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI 2019-2021 - FONDS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER au fournisseur Signal Services inc. un contrat visant la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie se reliant à l'installation de la signalisation et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement;

D'AUTORISER une dépense de 41 643,94 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement;

D'AUTORISER une dépense de 20 402,31 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de la quincaillerie se reliant à l'installation de la signalisation;

D'AUTORISER une dépense de 18 453,49 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 80 499,74 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie se reliant à l'installation de la signalisation et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.06 1195069027

CA19 16 0305

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME GTECHNA POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'ÉMISSION DE PERMIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR UN MONTANT DE 13 226,73 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LES DOUZE (12) PREMIERS MOIS - DÉPENSE PROVENANT DU PTI 2019-2021

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER à la firme GTechna un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique pour douze (12) mois;

D'AUTORISER une dépense de 13 226,73 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.07 1195069029

CA19 16 0306

OCTROYER UN CONTRAT AU FOURNISSEUR MARTECH SIGNALISATION INC. POUR LA FOURNITURE D'ENSEIGNES TEMPORAIRES ANNONÇANT LES MODIFICATIONS DE LA SIGNALISATION POUR UN MONTANT DE 23 782,00 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE À MÊME LE FONDS DE STATIONNEMENT ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER au fournisseur Martech Signalisation inc. un contrat pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation;

D'AUTORISER une dépense 23 782,00 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.08 1195069031

CA19 16 0307

APPROUVER LA MODIFICATION À L'ENTENTE CONCLUE AVEC COMMUNAUTO AFIN D'AJOUTER DEUX (2) EMBLEMES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05 16 0182, décidé de conclure avec la société Communauto Inc. une entente de location de sept espaces de stationnement public;

ATTENDU QU'en mai 2006, un bail a été conclu avec Communauto Inc. pour ces sept places de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en décembre 2006, pour l'ajout d'une place de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en juin 2009, pour l'ajout de 13 places de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en septembre 2012, pour l'ajout d'une place de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en mai 2017, pour l'ajoute de 5 places de stationnement;

ATTENDU QUE la société Communauto Inc. souhaite maintenant que l'arrondissement lui loue deux nouveaux espaces et ce, suivant les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de location intervenue en 2006;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE CONCLURE avec la société *Communauto Inc.* un addenda au bail pour la location d'espaces de stationnement public afin d'ajouter deux (2) espaces dans le stationnement hors rue surélevé du Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI);

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à signer cet addenda au bail pour et au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1195069023

CA19 16 0308

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 8 945 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT AFIN DE RÉALISER LE PROJET « INTERVENTION ET TRAVAILLEUR DE RUE », DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DU MILIEU 12-30 ANS ET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL - MIDI-VILLE (2018-2021) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - DÉPENSE PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1192504034

CA19 16 0309

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 500 \$ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CINÉMA ! PROJECTION À LA PLACE MARCELLE-FERRON » DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1192504044

CA19 16 0310

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019.

30.01 1195901018

CA19 16 0311

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période des mois de juin et juillet 2019.

30.02 1195901017

CA19 16 0312

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2019.

30.03 1196695019

CA19 16 0313

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 10 623,69 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA MAJORATION DU CONTRAT DE NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES ET DU BUDGET DES CONTINGENCES, SUITE AU DÉFAUT DE L'ENTREPRENEUR ET À L'INTERVENTION DE LA CAUTION DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI) D'OUTREMONT SITUÉ AU 999 ,AVENUE MCEACHRAN À OUTREMONT - BUDGET PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 10 623,69 \$ (incluant les taxes) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999, avenue McEachran à Outremont;

DE MAJORER le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 20 465,55 \$ à 27 639,99 \$ (incluant les taxes);

DE MAJORER le budget des contingences de 2 500,00 \$ à 5 949,25 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1190465004

CA19 16 0314

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 7 013,48 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LA MAJORATION DU CONTRAT DE NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES ET DU BUDGET DES CONTINGENCES, SUITE AU DÉFAUT DE L'ENTREPRENEUR ET À L'INTERVENTION DE LA CAUTION DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE L'ARÉNA D'OUTREMONT SITUÉ AU 999, AVENUE MCEACHRAN À OUTREMONT. - BUDGET PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 7 013,48 \$ (incluant les taxes) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont située au 999, avenue McEachran à Outremont;

DE MAJORER le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 13 394,59 \$ à 18 108,57 \$ (incluant les taxes);

DE MAJORER le budget des contingences de 1 500,00 \$ à 3 799,50 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1190465003

CA19 16 0315

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE D'UN MAXIMUM DE 3 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) AU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME 9176-7277 QUÉBEC INC. (GO CUBE) POUR L'INVENTAIRE, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PRENANT FIN LE 6 FÉVRIER 2020 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 3 000 \$ (incluant les taxes) au contrat de gré à gré avec la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont prenant fin le 6 février 2020, le tout dû à des besoins supplémentaires pour couvrir les éventuelles évictions d'ici la fin de ce contrat;

DE MAJORER le contrat de la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) de 3 000 \$ à 6 000 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1196695016

CA19 16 0316

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 600 \$ POUR ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRES DE 300 \$ AU COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE ET UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300\$ À L'ASSOCIATION DE LA RUELLE VLOC - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement afin d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ à l'Association de la ruelle VLOC, selon les conditions indiquées au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1193711030

CA19 16 0317

ABROGER LA RÉOLUTION CA19 16 0278 ADOPTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 JUILLET 2019 (AJOURNÉE AU 22 JUILLET 2019) AUTORISANT UNE BONIFICATION DE 100 000 \$ DE LA COMMANDE OUVERTE DE SEL DE DÉGLAÇAGE À CARGILL SEL SELON L'ENTENTE CORPORATIVE 1303278 - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE MAXIMALE DE 100 000 \$ À ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR LA FOURNITURE DE SEL SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE SERVICES D'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2019 - DÉPENSE IMPUTÉE AU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ABROGER la résolution CA19 16 0278 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019) autorisant une bonification de 100 000 \$ de la commande ouverte de sel de déglçage à Cargill Sel selon l'entente corporative 1303278;

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de sel supplémentaire par Environnement routier NRJ inc. dans le cadre de services d'épandage pour l'année 2019;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1196695025

CA19 16 0318

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3) - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT DES POUVOIRS DÉVOLUS AU DIRIGEANT PAR LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

L'objet de ce règlement vise à déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal en vertu de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, c. 27)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1196695003

CA19 16 0319

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - FIXER UNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE PAYABLE AUX CONSEILLERS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AFIN DE COMPENSER L'IMPOSITION DES ALLOCATIONS DE DÉPENSES - DÉPENSE RELATIVE AUX CONSEILLERS ET À LA PRÉSIDENTE DU CCU ASSUMÉE PAR LA VILLE CENTRE - DÉPENSE RELATIVE À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCU PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à fixer la rémunération ainsi que toute allocation applicables aux conseillers de l'arrondissement d'Outremont, incluant toute rémunération additionnelle pour les conseillers occupant certains postes.

40.02 1196695017

CA19 16 0320

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES - REFORTE DU RÈGLEMENT AO-3 AFIN DE REVOIR ENTIÈREMENT LES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL À SES FONCTIONNAIRES ET D'ABROGER LE « RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT » (AO-3)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires et à abroger le *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* » (AO-3).

40.03 1196695018

CA19 16 0321

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - REFORTE DU RÈGLEMENT 1147 ENCADRANT LES VENTES DE GARAGE À OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à remplacer les normes actuelles de vente de garage par des normes à jour et bonifiées. Le règlement 1147 régissant les ventes de garage est également abrogé.

40.04 1196695021

CA19 16 0322

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS (1107) - AUTORISER LES ENFANTS DE 12 ANS ET MOINS À CIRCULER À BICYCLETTE DANS LES SENTIERS DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à permettre aux enfants de 12 ans et moins de circuler à bicyclette dans les sentiers des parcs de l'arrondissement.

40.05 1196695022

CA19 16 0323

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE PRÈS DU BÂTIMENT SIS AU 765, BOULEVARD DOLLARD

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près du 765, boulevard Dollard.

40.06 1195069024

CA19 16 0324

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE LA PLAGE HORAIRE DU DÉBARCADÈRE EXISTANT SUR L'AVENUE MANSEAU POUR LE CPE LE COIN DES ENFANTS DU PARC

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier la plage horaire du débarcadère existant sur l'avenue Manseau pour le CPE Le coin des enfants du Parc.

40.07 1195069025

CA19 16 0325

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RÉVISION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LES AVENUES DE LA BRUNANTE, CHAMPAGNEUR (ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR), COURCELETTE, DUROCHER (ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET SAINT-VIATEUR), GLENCOE, HAZELWOOD ET NELSON

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à réviser les règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson.

40.08 1195069030

CA19 16 0326

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'AVENUE QUERBES À L'INTERSECTION DE L'AVENUE ÉDOUARD-CHARLES ET À L'INTERSECTION DES AVENUES KELVIN ET SAINT-GERMAIN

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes, à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles, et à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain.

40.09 1195069033

CA19 16 0327

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC OUTREMONT, DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 À 10 H AU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À 12 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « UNE SOUKKA PUBLIQUE À OUTREMONT » ORGANISÉ PAR LES AMIS DE LA RUE HUTCHISON, ORGANISME À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA PAIX 2019

LA CONSEILLÈRE MINDY POLLAK DÉCLARE SON INTÉRÊT À TITRE DE MEMBRE DE L'ORGANISME LES AMIS DE LA RUE HUTCHISON ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE DE CE DOSSIER.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, pour la tenue de l'événement « Une Soukka publique à Outremont », organisé par Les Amis de la rue Hutchison, organisme à but non lucratif, dans le cadre des Journées de la Paix 2019.

La tenue de cet événement est conditionnelle à la réception, par l'arrondissement, d'une preuve d'assurance valide avant le début de la construction de la soukka.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.10 1192504033

CA19 16 0328

AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SELON LE PARCOURS PRÉVU SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LA TENUE DE LA 9^E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « GRAND PRIX CYCLISTE WORLD-TOUR MONTRÉAL-QUÉBEC » LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019 - ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE, DE 7 H À 17 H 30, LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT, SUR LES CHEMINS PUBLICS ÉNUMÉRÉS AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8^e édition de l'événement «Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec» le dimanche 15 septembre 2019;

D'AUTORISER la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1192504035

CA19 16 0329

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC OUTREMONT LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019, DE 11 H À 13 H 30, POUR LA TENUE DU « GRAND TINTAMARRE » ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE AFIN DE SOULIGNER LA RENTRÉE DES CLASSES

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1192504036

CA19 16 0330

AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « LE MIL EN FÊTE ! », ORGANISÉ CONJOINTEMENT PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL - ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX, ENTRE LE BOULEVARD DOLLARD ET L'AVENUE DUROCHER ET DE L'AVENUE OUTREMONT, ENTRE L'AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX ET LE CHEMIN MANSEAU, DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019, 16 H, AU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019, 6 H

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'événement « Le MIL en Fête ! », organisé conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal;

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre le boulevard Dollard et l'avenue Durocher et de l'avenue Outremont, entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 2019, 16 h, au lundi 23 septembre 2019, 6 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1192504037

CA19 16 0331

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE HARTLAND ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME POUR PERMETTRE LA TENUE D'UNE FÊTE DES VOISINS, LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 DE 13 H 45 À 22 H

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme pour permettre la tenue d'une Fête des voisins, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1192504038

CA19 16 0332

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA PLACE MARCELLE-FERRON POUR LA TENUE DE LA SÉRIE D'ÉVÉNEMENT « CINÉMA ! PROJECTION PLACE MARCELLE-FERRON », ORGANISÉ PAR LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, QUI AURA LIEU LES SAMEDIS 7, 14 ET 28 SEPTEMBRE 2019, OU LES DIMANCHES 8, 15 ET 29 SEPTEMBRE 2019 EN CAS DE PLUIE, ENTRE 17 H ET 22 H 30

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1192504039

CA19 16 0333

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA POMMERIE DE LA FONDATION PGLO, QUI SE TIENDRA LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019, DE 8 H À 19 H - AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 6 G) AFIN DE PERMETTRE LA VENTE DE NOURRITURE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2019, de 8 h à 19 h;

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et endroits publics* (1107), une dérogation à l'article 6 g) de ce même règlement afin de permettre la vente de nourriture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1192504040

CA19 16 0334

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR, ENTRE L'AVENUE BERNARD ET LA RUELLE AU SUD DE BERNARD DE 14 H À 17 H 30 LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019, POUR LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard, de 14 h à 17 h 30 le samedi 28 septembre 2019, pour la présentation d'un spectacle dans le cadre des Journées de la Culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1192504042

CA19 16 0335

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DES PARCS OUTREMONT ET SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT (PGLO) QUI SE TIENDRA LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 DE 11 H À 14 H 30

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation des parcs Outremont et Saint-Viateur pour la tenue de la Fête de la rentrée de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019, de 11 h à 14 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1192504043

CA19 16 0336

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR LE MARDI 1ER OCTOBRE 2019, DE 8 H À 20 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « RETRAITE ROSH HASHANAH », ORGANISÉ L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LES AMIS JUIFS DU MILE-END

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1^{er} octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1192504045

CA19 16 0337

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ 261, AVENUE QUERBES - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER UN AGRANDISSEMENT D'UN 2ÈME ÉTAGE SANS SE CONFORMER À CE RÈGLEMENT, SOIT LA MARGE MINIMALE DE 1.98 M PRÉVUE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RB-3 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN AIRE DE PLANCHER DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 juillet 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 juillet 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 9 août 2019 relativement à cette demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375026;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 261, avenue Querbes :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser un agrandissement au 2^e étage dérogeant à la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3 du règlement 1177.

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375026

CA19 16 0338

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT D'ARRONDISSEMENT À LA DIRECTION ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Anne-Marie Poitras au poste de directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

50.01 1193711025

CA19 16 0339

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE ET LA TITULARISATION D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN - SPORTS ET LOISIRS À LA DIRECTION ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la nomination permanente de Monsieur Martin Messier au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Direction d'arrondissement adjointe – Qualité de vie;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1197640005

CA19 16 0340

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN GESTIONNAIRE IMMOBILIER AU BUREAU DE PROJETS DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Mariette Bechara au poste de gestionnaire immobilier au bureau de projets de la Direction d'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1193711027

CA19 16 0341

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN TECHNICIEN EN GESTION DE DOCUMENTS ET ARCHIVES À LA DIRECTION ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE ET DES SERVICES DU SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Angelica Pinilla au poste de technicienne en gestion de documents et archives à la direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1193711018

CA19 16 0342

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION, POUR UNE DURÉE N'EXCÉDENT PAS TRENTE-SIX (36) MOIS, D'UN POSTE D'AGENT DE BUREAU PRINCIPAL À LA DIRECTION ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE ET DES SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la création et le comblement d'un poste temporaire d'agent principal de bureau à la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.05 1193711029

CA19 16 0343

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'INSPECTEUR DU CADRE BÂTI À LA DIRECTION ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE ET DES SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la création et le comblement temporaire d'un poste d'inspecteur du cadre bâti à la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.06 1193711028

CA19 16 0344

AUTORISER, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU PARRAINAGE PROFESSIONNEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL, LA CRÉATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE TECHNICIEN(NE) JURIDIQUE (EMPLOI:732900) POUR UNE DURÉE DE 26 SEMAINES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET EMPLOI-QUÉBEC

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER la création et le comblement d'un poste de stagiaire technicien(ne) juridique pour une durée de 26 semaines à la direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.07 1197640006

CA19 16 0345

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN CONSEILLER EN PLANIFICATION AU BUREAU DE PROJETS DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Maude Héroux au poste de conseillère en planification au bureau de projets de la Direction d'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.08 1197640007

CA19 16 0346

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2019, LES 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 2019 ET DES ÉVÉNEMENTS PRÉVUS POUR L'OCCASION DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2019, les 27, 28 et 29 septembre 2019 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

60.01 1192504041

CA19 16 0347

INFORMER LE CONSEIL DE LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU 7IÈME PARK(ING) DAY MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

INFORMER le conseil de la participation de l'arrondissement au 7ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 20 septembre 2019.

60.02 1195069020

CA19 16 0348

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UNE CONSEILLÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Valérie Patreau.

61.01 1196695020

CA19 16 0349

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DU 1ER JUIN AU 31 JUILLET 2019 TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont du 1^{er} juin au 31 juillet 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176).

61.02 1196359008

CA19 16 0350

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION CONCERNANT LA DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1090, AVENUE VAN HORNE

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement la décision rendue le 27 août 2019 par le comité d'étude des demandes de démolition concernant la demande de démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne.

61.03 1197397001

CA19 16 0351

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 18 JUILLET 2019

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019.

61.04 1195069021

CA19 16 0352

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 15 AOÛT 2019

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019.

61.05 1195069032

CA19 16 0353

AFFAIRE NOUVELLE - MOTION DU CONSEILLER JEAN-MARC CORBEIL AFIN QUE LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF DE CONFIER LA CONSULTATION PUBLIQUE À L'OCPM OU À UN ORGANISME INDÉPENDANT DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

QUE le Conseil d'arrondissement recommande au Comité exécutif de confier la consultation publique à l'OCMP ou à un organisme indépendant de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

VOTE

Vote en faveur: le conseiller Corbeil

Votent contre: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau, Magini et Pollak

PROPOSITION REJETÉE

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 07.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Mélanie Dinel
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019.